

## ANNEXE A.

RAPPORT DU LIEUTENANT GORDON, M.R., CHARGÉ DU COMMANDEMENT DU SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES PENDANT L'ANNÉE 1888.

OBSERVATOIRE, TORONTO, 17 décembre 1888.

L'honorable M. C. H. TUPPER,  
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport ci-après sur les opérations du service de protection des pêcheries placé sous mon commandement, durant l'été dernier :—

Voici les navires formant la flotte : le bateau à vapeur *Acadia*, dont je suis le commandant ; le bateau à vapeur *La Canadienne*, commandant Wakeham ; les goëlettes *Vigilant*, capitaine Lorway ; *Tupper*, capitaine Quigley ; *Advance*, capitaine Knowlton ; *Critic*, capitaine McLaren ; *Brydges*, capitaine Pouliot ; le steamer *Dream*, capitaine Pratt.

Sauf *La Canadienne* qui, sous les ordres du commandant Wakeham, s'est occupée, comme d'habitude, de la protection des pêcheries du golfe sur les côtes de Québec, et le *Dream*, qui a croisé dans la baie de Fundy pendant toute la saison, la flotte a été employée à protéger la pêche du maquereau dans le golfe Saint-Laurent.

La seule saisie pratiquée durant la saison a été celle d'un bateau gréé découvert et d'une longueur de quinze pieds, dont le propriétaire s'est avoué coupable d'avoir pêché en deçà de la limite. Ce bateau a été saisi par le capitaine Pratt, du *Dream*, à un mille au sud-est du Rocher-Fendu (*Split-Rock*), Campobello, N.-B.

Les officiers et l'équipage des différents navires ont rempli leurs devoirs d'une manière très satisfaisante, les commandants surtout ont fait preuve de zèle et de discrétion ; et malgré la rigide mise en vigueur de la loi, la meilleure entente a régné entre mes officiers et les patrons des bâtiments de pêche des Etats-Unis ; ceux-ci, à présent qu'ils comprennent les exigences de notre loi, se conforment volontiers à tous les règlements.

Si l'on établissait un préposé des douanes à l'Eglise-Brûlée (*Burnt-Church*), N.B., ce serait fort commode pour les navires de pêche étrangers. C'est le garde-côte qui reçoit maintenant les rapports des navires dans la baie de Miramichi, ce qui amoindrit son utilité comme croiseur. La flotte des Etats-Unis faisant la pêche au maquereau dans les eaux canadiennes cette année se composait de quatre-vingt-trois bâtiments. L'un d'eux, le *Mathew B. Murray*, a péri au large de la côte du Cap-Breton en novembre. Les rapports reçus de ces bâtiments montrent que leur pêche a été d'un peu plus de dix mille barils, et comme la pêche totale de la flotte de la Nouvelle-Angleterre a été cette année de quarante mille barils, il s'est fait un quart de cette pêche au nord du cap Sable, N.-E.

Il est encore impossible de dire à combien s'est montée la capture des bateaux de pêche canadiens, mais elle sera beaucoup au-dessous de la moyenne des dernières années, n'excédant probablement pas 40 pour 100 de la capture de l'an passé, bien que les hauts prix réalisés compensent la diminution dans une large mesure. Le poisson pris par les bateaux du golfe a été en bonne partie exporté frais, système fort avantageux à nos pêcheurs qui, en général, ne sont pas aussi bons paqueurs et saleurs que ceux à bord des navires.

MOUVEMENTS DU MAQUEREAU.

Le maquereau a paru de bonne heure en juin sur la côte de la Nouvelle-Ecosse. Il était accompagné d'une grande flotte de seicurs américains qui le harcelaient, l'emjêchant ainsi de s'arrêter sur la côte. Il s'en est fait des pêches considérables au large de la baie de Chédabuctou, et on a suivi le poisson en doublant Scatterie jusqu'au cap Nord, où on l'a perdu de vue. On a visité ensuite les bancs de Bradelle et de l'Orphelin, et quelques navires sont allés au Labrador, mais le poisson ne reparut plus en quantité que tard en juillet où, pendant un court espace de temps, il se forma en bancs entre Escuminac et la Pointe-Nord, et on en fit alors de bonnes cap